

Objectifs :

La catégorie du permis A2 est destinée à tous les conducteurs de motocyclettes, dès 18 ans, avec ou sans side-car, d'une puissance n'excédant pas 35 kW et dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,2 kW/kg. Ces motocyclettes ne doivent pas être issues d'un modèle développant plus de 70kW.

Acquérir les connaissances théoriques permettant de se présenter avec succès à l'examen du code.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

PUBLIC VISÉ :

Tout public répondant au prérequis

PRÉ REQUIS :

Être âgé de 18 ans minimum

DURÉE, DATES, LIEU, HORAIRES

20h minimum légales obligatoires si passage aux examens
Cf. convention ou contrat de formation joint

MODALITÉ D'ORGANISATION

Formation en présentiel

MOYENS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES

- Salle de cours équipées vidéo projecteur, PC paperboard
- Support de cours + vidéo
- Formateur spécialisé
- livret d'apprentissage

TARIF

Contactez Fégré FORMATIONS : 03.54.44.45.44
contactfegeleformations@gmail.com

Personne en situation d'handicap :

Contactez Fégré Formations 03.54.44.45.44

Etablissement accessible aux personnes handicapées

PROGRAMME

Acquérir les connaissances théoriques permettant de se présenter avec succès à l'examen du code de la route moto (ETM)

Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée hors circulation

- Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard
- Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord
- Maîtriser et déplacer la machine sans l'aide du moteur
- Adopter un comportement sécuritaire sur la machine, descendre de la machine en sécurité
- Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances
- Monter et rétrograder les rapports de vitesse
- Maîtriser la réalisation d'un freinage
- Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité
- Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager)
- Maîtriser l'utilisation de l'embrayage
- Maîtriser les techniques d'inclinaison
- Réaliser un freinage d'urgence

Appréhender la route et circuler dans les conditions normales.

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- Adapter l'allure aux situations
- Être en mesure de s'arrêter ou stationner et repartir en sécurité

- Tourner à droite et à gauche
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire

CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS.

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- Croiser, dépasser et être dépassé
- Négocier les virages de la façon la plus sécurisante
- Communiquer avec les autres usagers
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
- Connaître la particularité des véhicules lourds et savoir se rendre visible
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites

PATRIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, SÛRE ET ÉCONOMIQUE

- Suivre un itinéraire de manière autonome
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
- Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir
- Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules
- Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence
- Pratiquer l'éco-conduite

SUIVI - ÉVALUATIONS :

- Evaluation finale sanctionnée par le passage d'un examen (inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière)
- 1 seule présentation aux épreuves hors circulation et circulation
- Evaluation au fur et à mesure de la progression.
- Appréciation par le participant du niveau d'amélioration de ses connaissances et compétences.

VALIDATION :

Permis de conduire A2 si réussite à l'examen

AGRÈMENT :

Agrément du centre délivré par le préfet du lieu d'implantation de l'établissement